

Avis aux usagers du réseau d'aqueduc municipal de Sainte-Julienne

Objet : Levée de l'avis concernant la réduction d'utilisation de l'eau sur le réseau d'aqueduc

Sainte-Julienne, vendredi 7 août 2020 – Grâce aux efforts des citoyens branchés sur le réseau d'aqueduc de Sainte-Julienne et dû aux changements climatiques des dernières semaines, il est maintenant autorisé d'utiliser l'eau sur le réseau d'aqueduc, et ce, à bon escient. L'eau est une ressource précieuse, utilisons-la de façon responsable.

Rappel important

En vertu du règlement municipal 980-18 (article 8.3), les périodes d'arrosage autorisées des pelouses ou des végétaux sont les suivantes : du 1^{er} mai au 1^{er} septembre de chaque année, l'arrosage des pelouses ou des végétaux est permis uniquement de 3 h à 6 h si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage automatique et uniquement de 20 h à 23 h si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage mécanique, selon les jours suivants :

- a) Les dates paires du calendrier pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par un chiffre pair;
- b) Les dates impaires du calendrier pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par un chiffre impair;

Nous remercions l'ensemble des citoyens branchés au réseau d'aqueduc pour vos bons efforts et votre entière collaboration.

- 30 -

Source :
Amélie Huneault
Chef des communications
amelie.huneault@sainte-julienne.com
450 831-2688, poste 7163
www.sainte-julienne.com